

## DANGERS SANITAIRES ET PREVENTION CHEZ LES BOVINS.



### I IDENTIFICATION.



Chaque animal doit être identifié dès la naissance (tolérance de 20 jours) avec une boucle par oreille qui porte un numéro (FR suivi d'un numéro à 10 chiffres, les quatre derniers étant appelés « numéro de travail »).

Chaque identification est signalée à l'EDE dans les 7 jours après la pose des boucles.

Il sera alors établi un passeport (aussi appelé DAB, document d'accompagnement bovin) qui va suivre l'animal toute sa vie.

A retenir : Tout bovin est identifié par l'éleveur dans les 20 jours après sa naissance à l'aide de deux boucles orange, une par oreille. On y lit un numéro à 10 chiffres précédé du code pays, les quatre derniers s'appellent le numéro de travail.

### II VISITE D'ACHAT.

Tout bovin est muni d'un passeport (DAB), c'est la partie rose que les éleveurs appellent souvent « le carton ». Dessus est collée la carte verte (Attestation Sanitaire à Délivrance Anticipée).

La visite d'achat est obligatoire lors de l'achat d'un animal. A effectuer entre 15 et 30 jours après l'arrivée afin de développer les AC



Sur ce passeport se trouve la carte verte qui doit être prise par le véto lors de l'achat : rempli par le vendeur et l'acheteur.

Seule l'IBR est obligatoire quel que soit l'âge (la dérogation est possible avec accord GDS si le vendeur est indemne en IBR, livre lui même et les animaux non IPI en BVD, l'attestation étant

délivrée par le GDS).

Résumé des maladies dépistées : rouge : obligatoire, vert facultatif.

Brucellose	Si délai de livraison supérieur à 6 jours	Obligatoire sur bovin de plus de 24 mois	Prise de sang
tuberculose	Si délai de livraison supérieur à 6 jours	Obligatoire sur bovin de plus de 6 semaines	Intradermoréaction (tuberculation)
IBR	<b>Tout bovin introduit</b>	À effectuer entre 15 et 30 jours après livraison	Prise de sang
BVD	Uniquement si animal non reconnu BVD non IPI	Quel que soit l'âge.	Prise de sang (virologie)
Paratuberculose		>18 mois	Su bouse (PCR) ou prise de sang (sérologie).
Néosporose		Femelles reproductrices	PS
Besnoitiose		Mâles et femelles reproductrices	PS

A retenir : Lors de l'achat d'un veau ou d'un adulte, l'animal doit être accompagné de ces documents (passeport et carte verte collée dessus). Le vétérinaire doit contrôler que la carte verte est correctement remplie (date de départ du bovin, signatures...) et la récupérer.  
Les examens sont le dépistage de l'IBR (obligatoire quel que soit l'âge).  
Prenez le rendez vous pour les examens entre 15 et 30 jours après la livraison et pensez à demander si l'éleveur est intéressé par les dépistages facultatifs.

### III TESTS

Le dépistage de la tuberculose est effectué grâce à une intradermoréaction. On injecte dans le derme une dose d'OP'DDD après avoir tondu la zone puis on réalise la lecture 72 heures plus tard. On recherche une réaction inflammatoire locale.

Les virologies sont faites par PCR. Cela peut-être sur une prise de sang, un prélèvement de cartilage d'oreille (BVD sur les veaux), les bouses (paratuberculose).

L'IBR sera dépisté par sérologie.

NB : Pour la recherche de l'ESB

A retenir : On peut pratiquer selon les maladies dépistées : PCR, sérologie ou IDR.

### IV PRESCRIPTION.

Voir cours introduction sur la spécificité de la délivrance.

Par rapport aux animaux de compagnie, on a des temps d'attente à respecter.

TA Viande (TaV) : la viande ne doit pas être consommée (donc l'animal abattu) pendant un délai fixé après traitement (donc dernière administration).

TA Lait (TaL) : Le lait ne doit pas être mis au tank pendant un délai fixé.

Ces mesures permettent de ne pas consommer de résidus de traitement : protection des populations.

A retenir : sur chaque emballage est marqué un TAV et un TAL qui doivent être reportés sur l'ordonnance. L'éleveur doit les respecter car il risque des sanctions importantes (saisie totale d'une carcasse, non ramassage du lait).

## V PROPHYLAXIE.

### 1 Rôle

Surveiller les maladies règlementées, c'est donc une obligation légale.

Elle permet de conduire à l'acquisition ou le maintien d'une qualification d'élevage.

### 2 Modalités.

- Contrôle régulier sur le lait de tank
- Dépistage à l'abattoir.
- Contrôle régulier sur le sang ou par test intra-dermique.
- Dépistages à l'introduction (voir ci dessus).
- Surveillance des avortements.

Les trois dernières mesures sont assurées par le vétérinaire sanitaire de l'élevage. Les prophylaxies annuelles ont généralement lieu d'Octobre à Avril (variable selon les régions).

### 3 Les prophylaxies annuelles obligatoires.

	Allaitant	Laitier
Brucellose	Prise de sang annuelle sur 20% des animaux de plus de 2 ans	Sur lait de mélange, annuel.
Leucose	Prise de sang tous les 5 ans sur 20% des animaux de plus de 2 ans.	Sur lait de mélange tous les 5 ans.
IBR	Annuel sur <u>tous</u> les animaux de plus de 2 ans (possible dès 12 mois si l'élevage est en assainissement).	Tous les 6 mois sur lait de mélange.
Varron	Contrôles aléatoires visuels ou sang.	Contrôles aléatoires lait.

Le dépistage de la tuberculose est maintenu dans des élevages anciennement infectés ou des élevages suspects. La surveillance est maintenue dans les abattoirs.

Votre rôle consiste à commander le matériel adéquat et surveiller les stocks : aiguilles, tubes secs et héparinés, corps de prélèvement vacutainer. Le besoin est en milliers de tubes. Il faut aussi se procurer les bordereaux d'analyse (DAP : document d'accompagnement des prophylaxies) de chaque élevage au plus tard 10 jours avant la date de prophylaxie. Ce document

sera joint aux prélèvements. Pensez à contrôler que rien ne manque (signatures,...)

Ci dessous un DAP

Numéro de l'animal

1	2	3	Ech	illon	Commemoratif échantillon	N° Bovin	EDE : 24
			FR	24/11/2013 - F -38 - 14/04/2018 - A		8366	01202515232607FR2018331001
			FR	12/11/2015 - F -39 - 14/04/2018 - A		8379	01202515232607FR2018331002
			FR	23/12/2015 - F -39 - 14/04/2018 - A		8380	01202515232607FR2018331003
						001	022025152326072018331001
						002	022025152326072018331002
						003	022025152326072018331003

Analyses à réaliser

Étiquettes à coller sur chaque tube

Lors de la prise de rendez-vous, pensez à demander s'il s'agit d'une prophylaxie totale (l'ensemble des animaux prévus sur le DAP) ou partielle. Dans certains élevages, la prophylaxie peut être étalée sur plusieurs jours.

## VI BSE.

Obligatoire depuis 2015.

Le GDS va fournir un BSE pré-rempli qui donne des informations générales (naissances, mortalité, fertilité etc etc) sur l'élevage. Une fois par an le vétérinaire sanitaire va l'utiliser pour établir un protocole de soins et les priorités sanitaires.

Il permet la délivrance de médicaments hors examen clinique.

## VII Rappels sur quelques maladies.

### 1 Brucellose

Autres noms : fièvre de Malte/fièvre ondulante. Zoonose presque éradiquée.

Causée par *Brucella abortus*. Principale manifestation : avortement.

Dépistage par prise de sang (sérologie).

### 2 Tuberculose

MLRC, zoonose. Maladie bactérienne.

Diagnostic par IDR ou lésions constatées à l'abattoir.

### 3 Fièvre aphteuse

voir film

4 FCO

voir film

5 ESB

Maladie due à un ATNC ou prion.  
Transmission par les farines de viande.  
Voir film

6 Leucose (LBE).

Maladie peu contagieuse due à un retrovirus.  
Tumeurs des ganglions.  
Dépistée par prise de sang lors des prophylaxies annuelles.

7 BVD (diarrhée virale bovine).

Donne la maladie des muqueuses sur les adultes, mortelle à 100%.  
Due à un pestivirus. Retenir la notion d'IPI.

8 IBR : rhinotrachéite infectieuse bovine.

Causé par un herpes-virus.  
Atteinte oculaire/respiratoire et troubles de la reproduction.  
Diagnostic par prise de sang.

9 CAEV/MV

Visna maedi : retrovirus lentivirus partout sauf Australie et NZ  
respiration difficile et troubles neuro puis mammites etc amaigrissement mort en 2/3 mois  
ps en prophylaxie.

Caev :

-Généralités

prévalence très élevée

transmission par voie orale(**colostrum** et lait) et respi.

Une fois infectés, les animaux le sont à vie

-Clinique

a articulaires : autre nom : maladie des gros genoux mais toutes les articulations sont touchées

b Mammaires : moins fréquente et plus dure à diagnostiquer : mamelle déséquilibrée sur les chevrettes pis de bois

c forme encéphalomyélite rare paralysies totales

d pulmonaire très rare

-diagnostique et prophylaxie

sérologie donc possibilité de connaître le statut d'un cheptel : « indemne de caev »

lutte : séparer le petit de sa mère dès la naissance en évitant tout léchage. Prise de colostrum d'une chèvre saine

10 Paratuberculose.

Mycobactérium paratuberculosis. Diarrhée profuse « en crayon ». Amaigrissement progressif.  
Contamination par les eaux contaminées.  
Dépistage par prise de sang. Pas de traitement efficace.